

# Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 9 octobre 2018 à 19 h 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600

## PRÉSENCES:

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

#### **ABSENCES:**

Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville

### **AUTRES PRÉSENCES:**

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Chef de division des sports et des loisirs
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Steve Dassylva, Commandant PDQ 10

# Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

## Signature du livre d'or :

- -Association de baseball Ahuntsic-Cartierville;
- -Centre des femmes solidaires et engagées;
- -Comité logement Ahuntsic-Cartierville.

10.01B

## Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

À la suite des élections provinciales qui se sont tenues le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les élus félicitent les députées Marie Montpetit, Christine St-Pierre et Marwah Rizqy, respectivement des circonscriptions Maurice-Richard, Acadie et Saint-Laurent.

Madame Émilie Thuillier :

Annonce que 4 des 8 projets de ruelles vertes soumis par les divers comités de citoyens dans le cadre du programme de ruelles vertes et communautaires de l'arrondissement ont été retenus; les travaux d'aménagement débuteront en 2019.

Invite les citoyens à participer à la consultation publique qui portera sur le plan local de développement durable, le plan local des déplacements et le plan directeur des parcs et espaces verts aux dates, heures et endroits suivants :

- 24 octobre 2018 de 15 h à 21 h au Centre communautaire et culturel de Cartierville (12225, rue Grenet);
- 1<sup>er</sup> novembre 2018 de 15 h à 21 h à la Maison de la culture Ahutnsic-Cartieville (10300, rue Lajeunesse).

#### Informe les citoyens :

- que l'arrondissement est présent sur Facebook;
- qu'une nouvelle application mobile gratuite, Aéroplainte, permet d'adresser directement des plaintes à Aéroports de Montréal;
- que les panneaux indiquant les nouvelles limites de vitesse sur le territoire de l'arrondissement seront installés sous peu;
- que le lundi 15 octobre 2018 à 19 h il y aura une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

#### Monsieur Hadrien Parizeau:

Félicitations à l'ensemble des candidats aux élections provinciales.

## Informe les citoyens :

- de l'augmentation du nombre d'heures et de corridors pour le bain libre au complexe sportif Claude-Robillard;
- qu'une rencontre avec le commissaire au développement économique de l'arrondissement est prévue pour discuter du développement de la rue Lajeunesse.

Souligne que deux murales ont été inaugurées récemment sur le territoire de l'arrondissement :

- Iona and the Catwalk, place Iona Monahan;
- La Pangée, rue André-Grasset.

Félicitations à monsieur Jocelyn Gauthier pour sa nomination à titre de directeur culture, sports, loisirs et développement social.

#### Madame Nathalie Goulet:

Présentation de guelques-uns des événements de septembre :

- marche exploratoire autour d'une école;
- 30<sup>e</sup> anniversaire des résidences Chartwell;
- 50<sup>e</sup> anniversaire de l'association de baseball d'Ahuntsic-Cartierville;
- rencontre avec la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville:
- participation à l'assemblée générale annuelle de la SDC Fleury Ouest;
- rencontre avec les commandants des postes de quartier 10 et 27;
- élaboration d'une planification de développement durable.

Informe les citoyens de l'approche retenue par la Ville pour encadrer l'usage du cannabis dans les espaces publics.

# Monsieur Jérôme Normand :

Annonce la réouverture de la piscine Sophie-Barat.

Souligne le 20<sup>e</sup> anniversaire du CRECA.

Souligne l'adoption, au point 20.06, d'un projet de bail pour relocaliser la maison des jeunes d'Ahuntsic « Le SQUATT ».

Annonce la tenue d'une consultation pour les riverains, le 10 octobre prochain, sur un projet-pilote de rue partagée (voitures, bicyclettes et piétons) sur un tronçon du boulevard Gouin Est, entre St-Firmin et Martigny.

Informe les citoyens quant aux diverses activités qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement pour la fête de l'Halloween.

Invite les citoyens à participer à la 3<sup>e</sup> édition de l'Agora métropolitaine à la Tohu les 18 et 19 octobre pour faire le bilan de la mise en œuvre du PMAD.

10.02

## Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.	
10.03	
Correspondance et dépôt de doc	uments.

Aucun document.

10 04

# Période de questions du public.

À 19 h 42, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes cidessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Luc Beaulieu Feux de circulation à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et

du boulevard Crémazie.

Sylvie Tremblay Construction d'un édicule mécanique sur la rue Lighthall.

François et Marie Desroches Abattage d'un arbre situé sur le domaine public (dépôt d'un

document).

Antoine Malo Collecte des ordures ménagères.

Déneigement des pistes cyclables.

Diane Thibaudeau Suivi - Marché Tropic-Léo.

Odete Sandu Élagage des arbres situés sur le domaine public (dépôt d'un

document).

Monique Vaiana Marquage des zones de stationnement interdit (bateau de trottoir).

Francine Martel Stationnement sur rue réservé aux résidents sur la rue De Salaberry.

Monique Viguie Pavage de la rue Sackville, entre les rues Prieur et Fleury.

Raymond Labbé Délai de réponse au 311.

Suivi - Travaux Laurentien-Grenet.

Gilles Larocque Travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau sur l'avenue

Christophe-Colomb.

Mélanie Busby Réaménagement du boulevard Henri-Bourassa.

Jean Rémillard Ajout d'un système anti-refoulement pour les églises.

Sandrine Laroche Insalubrité sur la rue Ranger (dépôt d'un document).

Jean Laroche Insalubrité (insectes nuisibles).

Pauline Carignan Projet de construction sur le boulevard Laurentien.

Cette période de questions prend fin à 21 h 07.

10.05

\_\_\_\_\_

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 octol
---

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

\_\_\_\_\_

#### CA18 09 0201

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 10 septembre et 2 octobre 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues respectivement les 10 septembre et 2 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

À 21 h 04, le départ de la conseillère Nathalie Goulet est constaté ainsi que son retour à 21 h 10.

\_\_\_\_\_

## CA18 09 0202

Accorder un contrat à Les constructions Cordella (Canada) Itée pour la location d'une scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, pour une durée d'un an - Appel d'offres public 18-17152 - 1 soumissionnaire / Autoriser une dépense totale de 154 526,40 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour la location d'une scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, pour une durée d'un an;

D'accorder à Les constructions Cordella (Canada) Itée, seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-17152;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
20.01 1187992004	

#### CA18 09 0203

Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec pour la surveillance et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésy, pour un montant maximum de 66 026 \$ / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec pour la surveillance et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésy, offerte en don par la Fondation des Canadiens pour l'enfance, pour un montant maximum de 66 026 \$;

D'approuver la convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.		
20.02 1187426005		

## CA18 09 0204

Octroyer des contributions financières totalisant 133 452 \$, pour une période de 2 ans, aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (63 446 \$) et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) (70 006 \$), dans le cadre de leur convention en vigueur et conformément au cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (référence CA17 090240).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 133 452 \$, pour une période de 2 ans, aux organismes ci-après énumérés, et ce, dans le cadre de leur convention en vigueur et conformément au cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, réparties comme suit :

Organismes	2018-2019	2019-2020
Solidarité Ahuntsic	31 723 \$	31 723 \$
Conseil local des intervenants communautaire de Bordeaux- Cartierville (C.L.I.C.)	35 003 \$	35 003 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée pour un montant de 29 500 \$ par l'arrondissement, pour un montant de 4 466 \$ par le Service de la diversité sociale et des sports et pour un montant de 32 760 \$ par l'Entente administrative Ville-MTESS pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
20.03 1173060019	

Octroyer des contributions financières totalisant 34 394 \$ à des organismes dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - MIDI-Ville (2018-2021) / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-après énumérés dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - MIDI-Ville (2018-2021) et octroyer des contributions financières totalisant 34 394 \$, réparties de la facon suivante :

Organisme	Projet	Montant
	Intervention de milieu jeunesse en HLM du 17 septembre 2018 au 5 mai 2019	17 298 \$
	Un Milieu Ouvert sur ses Écoles (MOÉ) et ses ICS du 20 août 2018 au 28 juin 2019	17 096 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.		
20.04 1183060035		

## CA18 09 0206

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada une parcelle de terrain connue comme étant une partie du lot 1 999 228 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 433,5 m2, pour un terme de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, aux fins du jardin communautaire Les Castors, moyennant un loyer total de 24 006,80 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver un projet de bail, par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, une parcelle de terrain connue comme étant une partie du lot 1 999 228 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 433,5 m², pour le jardin communautaire Les Castors, moyennant un loyer total de 24 006,80 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés audit projet de bail (référence bâtiment 6141);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
20.05 1185323009	

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de monsieur Georges Perrier des locaux situés au 10 794, rue Lajeunesse, pour une période de cinq ans à compter du 1er novembre 2018, à des fins de loisirs et d'activités pour une maison de jeunes d'une superficie de 3 500 pi² (325 m²), moyennant un loyer total de 357 859 \$, comprenant les taxes et les améliorations locatives.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de monsieur Georges Perrier, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, des locaux situés au 10 794, rue Lajeunesse, à des fins de loisirs et d'activités pour une maison de jeunes pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, d'une superficie de 3 500 pi² (325 m²), pour un loyer total de 357 859 \$, comprenant les améliorations locatives pour un montant de 94 279 \$ et les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus audit bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
20.06 1181026002	

#### CA18 09 0208

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 août 2018.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757008

\_\_\_\_\_\_

## CA18 09 0209

Octroyer une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ au Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA) pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ au Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA) pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.		
30.02 1183060036		

#### CA18 09 0210

Octroyer des contributions financières totalisant 1 600 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 1 600 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

- 200 \$ SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
  200 \$ ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
  200 \$ REPÈRE, RELATION D'ENTRAIDE POUR UNE PATERNITÉ RENOUVELÉE
  200 \$ CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ
  200 \$ CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS
- 200 \$ CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE

200 \$ CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES

200 \$ CARTIER ÉMILIE

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
30.03 1184746004	

# CA18 09 0211

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
30.04 1183032003

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9355, avenue De Galinée (école Saint-Isaac-Jogues), érigé sur le lot 2 497 294 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9355, avenue De Galinée, érigé sur le lot 2 497 294 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
40.01 1184039013	

#### CA18 09 0213

Approuver la décision rendue par le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles relativement à la démolition du bâtiment portant les numéros 12102, rue De Saint-Réal et 1451, rue Viel - Lot 2 494 301 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande d'autorisation de démolition du bâtiment portant les numéros 12102, rue De Saint-Réal et 1451, rue Viel, érigé sur le lot 2 494 301 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles qui recommande son acceptation;

ATTENDU qu'une audition en appel a été tenue par le conseil d'arrondissement le 2 octobre 2018 relativement à cette demande, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009);

ATTENDU que le conseil peut confirmer la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE maintenir la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles, à l'effet d'autoriser, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), la démolition du bâtiment portant les numéros 12102, rue De Saint-Réal et 1451, rue Viel, érigé sur le lot 2 494 301 du cadastre du Québec, à la condition suivante :

le permis de démolition ne pourra être émis que si les requérants font la démonstration qu'une entente est survenue entre eux et le locataire, soit à l'amiable ou par le biais d'une décision de l'autorité compétente en la matière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
40.02 1184197002	

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 11511, rue Letellier, à des fins d'entreprise de construction - Lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec - Zone 1192.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie C.2), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 592 (dégagement autour d'une aire de stationnement), 593 et 596 (aménagement du dégagement entre une aire de stationnement et une voie publique), 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 11511, rue Letellier et constitué des lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins d'entreprise de construction, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le terrain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager prévus au plan A0 de l'annexe A doivent être complétés dans les 12 mois suivant le début des travaux. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

\_\_\_\_

## ANNEXE A

Plans numérotés A0, daté du 11 juin 2018, ainsi que A1 et A2, datés du 30 mars 2018, préparés par rocioarchitecture et estampillés par la direction du développement du territoire le 12 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1184039005

## CA18 09 0215

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à modifier la résolution CA17 090023 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure ayant un ratio de stationnement par unité de logement inférieur à 1 et un pourcentage d'unités de stationnement intérieur inférieur à la réglementation pour le futur immeuble résidentiel destiné aux logements sociaux dans le cadre du projet du 1400, rue Sauvé Ouest - Lot 1 485 959 du cadastre du Québec - Zone 1229.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 570 (proportion minimale d'unités de stationnement à l'intérieur) et 571 (localisation des unités de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet résolution à l'effet :

d'autoriser, pour le futur immeuble résidentiel destiné aux logements sociaux dans le cadre du projet du 1400, rue Sauvé Ouest, sur le lot 1 485 959 du cadastre du Québec, l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure, à la condition suivante :

- l'aménagement de l'aire de stationnement doit être conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux de remise en état du terrain doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

\_\_\_\_

#### ANNEXE A

Plan numéroté A-001 préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 11 juin 2018 et estampillé par la direction du développement du territoire le 10 août 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1184039011

\_\_\_\_\_\_

#### CA18 09 0216

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant la construction d'un édicule mécanique pour le Service de l'eau de la Ville de Montréal sur le côté nord de la rue Lighthall, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark - Lot 1 996 689 du cadastre du Québec - Zone 1265.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.2 (hauteur), 40.1 (taux d'implantation), 50.1 (marges avant et arrière), 132.2 (usages prescrits) et 418.2 (verdissement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et malgré les articles 4 (distance) et 6 (hauteur) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 689 du cadastre du Québec, situé du côté nord de la rue Lighthall, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation de construire un édicule technique d'infrastructures publiques d'un étage et d'installer une génératrice dans un espace extérieur, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux du bâtiment et de la clôture doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
- la génératrice extérieure doit être installée dans un compartiment insonorisé;
- la perte des arbres doit être compensée en argent.

Les travaux de construction et d'occupation autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

## ANNEXE A

Plan de propriété daté du 12 septembre 2017

Δ	NI	NI	FΧ	F	R
$\sim$	w	ıvı	-	_	$\overline{}$

Plans préparés par CGA Architectes inc., numérotés A01, A02 et A03, datés du 10 septembre 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 12 septembre 2018.

\_\_\_\_\_

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1180449007

\_\_\_\_\_

#### CA18 09 0217

Adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à interdire les établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à interdire les établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois (01-274-48).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1181066006

\_\_\_\_

## CA18 09 0218

Donner un avis de motion en vue de l'adoption par le conseil municipal d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (dossier en référence 1184039002).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté au conseil municipal pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, et ce, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

40.07A 1184039012

\_\_\_\_\_

## CA18 09 0219

Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et le transmettre au conseil municipal pour adoption, et ce, relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (dossier en référence 1184039002).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, et ce, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et de le transmettre au conseil municipal pour adoption, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
40.07B 1184039012	

#### CA18 09 0220

Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil de ville relative à la fourniture de services 311 les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil de ville relative à la fourniture de services 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.		
50.01 1183345001		

# CA18 09 0221

Approuver la nomination du directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

le conseiller Hadrien Parizeau, le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la nomination de monsieur Jocelyn Gauthier au poste de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à compter du 10 octobre 2018;

D'autoriser la directrice d'arrondissement, madame Michèle Giroux, à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tout document afférent à cette nomination, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
50.02 1183330002	

Mairesse d'arrondissement

Prendre 2018.	acte du	ı prod	ès-ve	erbal de	la ı	réunio	n du	comité	é cons	ultatif	d'urbaı	nisme	(CCU)	du 8	août
	,			٠.,											

Émilie Thuillier (S	)	Cha	antal Châteauvert (S)	
70.03	<del></del>			
70.02				
Tous les points ins d'Ahuntsic-Cartierv	crits à l'ordre du jour ayant e ille du mardi 9 octobre 2018	été traités, la séance 3 est levée à 21 h 16	e ordinaire du conseil d'arrondissemer S.	ıt
Levée de la séand	e.			
70.02				
Aucun dossier.				
Affaires nouvelles				
	<del></del>			
70.01 1181698001				
ADOPTÉ À L'UNA	NIMITE.			
1505 <del>7</del> 4 }				
DE prendre acte di	ı procès-verbal de la réunio	n du comité consulta	atif d'urbanisme (CCU) du 8 août 2018	3.
et résolu				
appuyé par	le conseiller Jérôme Norma	and		
II est proposé par	la mairesse Émilie Thuilliei			

Secrétaire d'arrondissement